Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON UNIVERSITÉ

DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2022-021

SÉANCE DU 24 MARS 2022

POINT 3.2
AVIS SUR LA MODIFICATION DES POURCENTAGES DE CRÉDITS ATTRIBUÉS À L'AIDE AUX PROJETS ET À L'AIDE SOCIALE AU SEIN DU FSDIE : PASSAGE DE 25% À 30% POUR CETTE DERNIÈRE

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 24 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1-I,
Vu la circulaire ministérielle n°2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu le règlement du FSDIE de l'établissement modifié et approuvé le 19 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

La CFVU émet un avis favorable sur la modification des pourcentages de crédits attribués à l'aide aux projets et à l'aide sociale au sein du FSDIE : passage de 25% à 30% pour cette dernière.

Avis de la CFVU : favorable à l'unanimité

Membres composant la commission : 32
Membres présents (15) ou suppléés (7) : 22
Membres absents et non suppléés : 10

Avignon, le 25 mars 2022

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP

PRÉSIDENCE
AVIGNON UNIVERSITÉ
74 rue Louis Pasteur
84029 Avignon cedex 1

Service des affaires générales et institutionnelles

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagi@univ-avignon.fr